

L'IDENTITOVIGILANCE

dans les établissements médico-sociaux

Une obligation mais pas seulement !

2021/2022



SOMMAIRE

- **Quelles obligations** depuis 2021 ?
- Quel **sens** à ces obligations?
 - les risques liés à l'identification de la personne accompagnée
 - s'organiser pour mieux prévenir ces risques
 - sécuriser l'identification les personnes accompagnées



1er janvier 2021 - Obligation d'utiliser l'Identifiant National de Santé (INS) pour référencer les données de santé

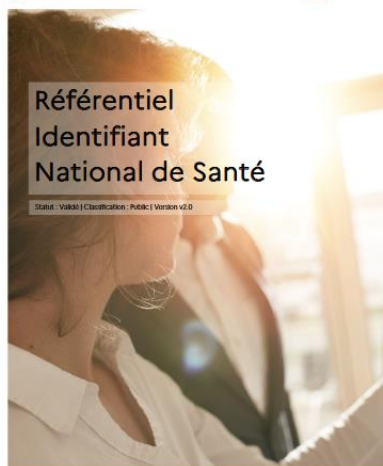
Décret n° 2019-1036 du 8 octobre 2019 modifiant le décret n° 2017-412 du 27 mars 2017 relatif à l'utilisation du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques comme identifiant national de santé et les articles R. 1111-8-1 à R. 1111-8-7 du code de la santé publique

27 mai 2021 - 3 documents majeurs rendus opposables

Arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant national de santé »

- « **Référentiel identifiant national de santé v2** » qui décrit les conditions et modalités d'utilisation de l'INS et ses 2 annexes
 - **Référentiel national d'identitovigilance (« RNIV »)**, à destination des professionnels et établissements intervenant dans la prise en charge sanitaire ou médico-sociale.
 - **Guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels**, à destination des éditeurs de logiciels, qui s'apparente à des spécifications fonctionnelles détaillées des modalités d'appels au téléservice INS et des modalités de référencement des données de santé avec l'INS.

Référentiels nationaux



RÉFÉRENTIEL IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ

- L'obligation d'utilisation de l'identifiant national de santé
- Les bénéfices escomptés
- Le numéro d'inscription au répertoire (NIR)
- Le numéro identifiant d'attente (NIA)
- Obligation de référencer les données avec l'INS et dérogations légales
- Qualification de l'INS
- Synthèse des exigences

GUIDE D'IMPLÉMENTATION DE L'INS DANS LES LOGICIELS

- Les traits d'identité
- La diffusion d'une identité dans les logiciels
- La récupération de l'identité INS dans les logiciels (traçabilité, affichage)
- La vérification de l'identité INS dans les logiciels
- Pilotage





Référentiels nationaux

Référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'IDENTITOVIGILANCE

00

LES POINTS ESSENTIELS
QUE TOUT ACTEUR DE SANTÉ DOIT CONNAÎTRE



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS NATIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

RNIV 0 Les points essentiels - version 1.0 | Décembre 2020

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'IDENTITOVIGILANCE

01

PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES USAGERS
COMMUNS À TOUS LES ACTEURS DE SANTÉ



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS NATIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

RNIV 01 Principes communs - version 1.1 | Décembre 2020

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'IDENTITOVIGILANCE

02

EN ŒUVRE DE L'IDENTITOVIGILANCE DANS
LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS NATIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

RNIV 02 Identitovigilance en établissements de santé -
version 1.1 | Décembre 2020

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'IDENTITOVIGILANCE

03

IDENTITOVIGILANCE EN STRUCTURES
NON HOSPITALIÈRES



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS NATIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

RNIV 3 Identitovigilance en structures non hospitalières -
version 1.0 | Décembre 2020

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'offre de soins

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'IDENTITOVIGILANCE

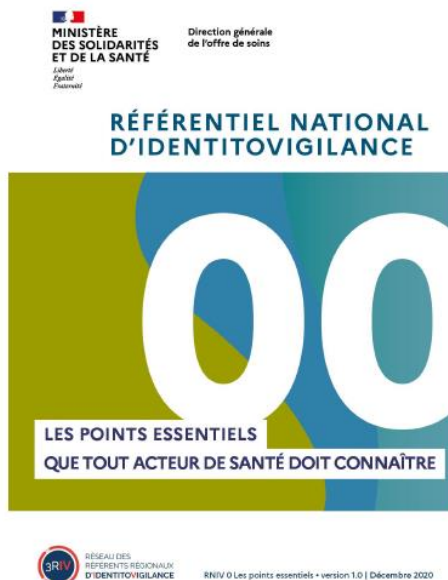
04

IDENTITOVIGILANCE PAR LES ACTEURS LIBÉRAUX

RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS NATIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

RNIV 4 Identitovigilance par les acteurs libéraux -
version 1.2 | Juin 2021

Référentiels nationaux



NOTIONS DE BASE

Vocabulaire de l'identitovigilance et Identité INS

IDENTIFICATION PRIMAIRE D'UN USAGER

Définitions, modalités de recueil et d'utilisation des traits

NIVEAUX DE CONFIANCE DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

Définition des statuts de l'identité numérique et vérification de l'identité INS

IDENTIFICATION SECONDAIRE

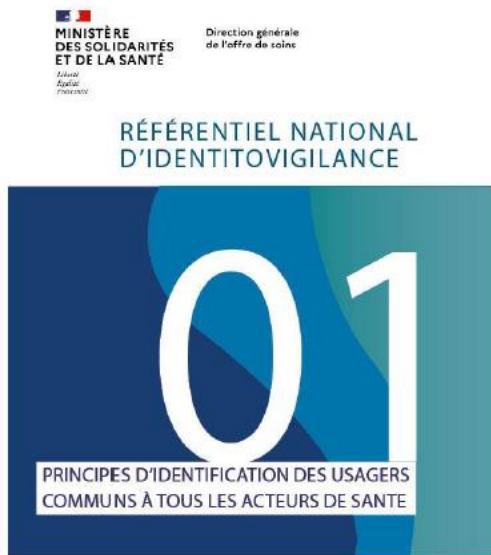
Définitions et techniques d'identification secondaire

RÉFÉRENCEMENT DES DONNÉES DE SANTÉ

Règles de base et transmission des données de santé

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Politique et gouvernance, référents et documents qualité



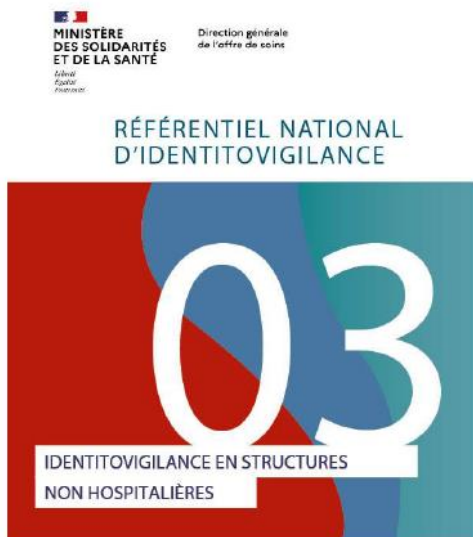
BONNES PRATIQUES POUR L'IDENTIFICATION PRIMAIRE D'UN USAGER

- enregistrement numérique d'un usager
- emploi de l'identité INS
- validation de l'identité numérique
- Utilisation pratique des traits d'identités

GESTION DES RISQUES LIÉS À L'IDENTIFICATION DES USAGERS

- GDR liée à l'identification primaire : sécurité des identités numériques, gestion des anomalies dans les bases d'identités
- sécurité d'emploi de l'identité INS
- GDR liée à l'identification secondaire
- Documentation qualité
- Indicateurs qualité
- Formation et sensibilisation à l'identitovigilance

Référentiels nationaux



POLITIQUE ET GOUVERNANCE

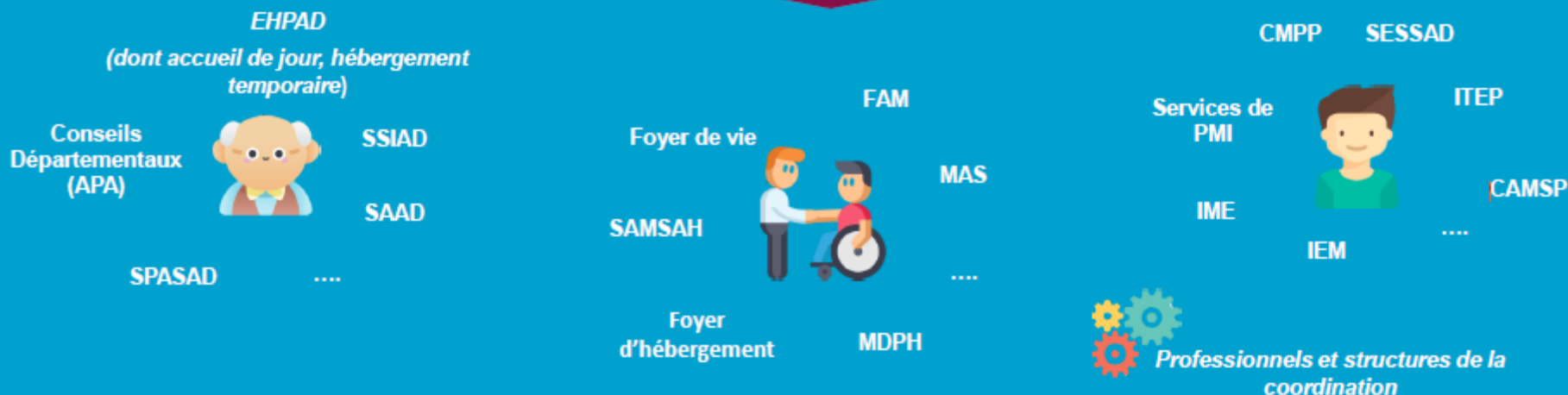
- **Politique d'identitovigilance** : formalisation / objectifs / périmètre d'application / communication / évaluation /
- **Gouvernance de l'identitovigilance** : instance de pilotage, référent en identitovigilance
- **Documentation** : charte d'identitovigilance, procédures opérationnelles à formaliser, autres documents à détenir
- **Indicateurs qualité**

GESTION DES RISQUES

- **Principaux généraux** : les acteurs, la cartographie des risques *a priori*, les risques *a posteriori*
- **Sécurisation des démarches d'identification primaire** : règles générales et plus précisément comment sécuriser l'enregistrement des identités numériques, l'utilisation de l'INS et la gestion des identités approchantes
- **Sécurisation des démarches d'identification secondaire** : règles générales et en particulier comment sécuriser l'identification de l'utilisateur et l'utilisation des documents de prise en charge
- **Formation et sensibilisation**

Quelles structures du médico-social sont concernées ?

Tout acteur qui traite de la donnée de santé est concerné par le déploiement de l'INS



Quels sont les **RISQUES**
liés à l'identification de la personne accompagnée ?



Eviter des erreurs...

...sur l'identité

D'un homonyme, confusion entre mari et femme, confusion de la personne déclinant une identité qui n'est pas la sienne,....

...médicamenteuses

En particulier pour les professionnels qui interviennent en remplacement ou de manière ponctuelle

...liées à la prise en charge (*hôpital ou interventions extérieures de laboratoires, ambulanciers*)

Mauvaise personne emmenée pour des examens à l'hôpital, prélèvement sanguin effectué sur la mauvaise personne,.....

...lors de la distribution des repas

Repas donné à la mauvaise personne avec les risques liés aux allergies alimentaires, au type de texture servie (mixée, moulinée, liquide, hachée)



L'impact de ces erreurs d'identification

- Prise en charge inadaptée
- Désorganisation
- Retard de prise en charge
- Perte d'informations
- Erreur de diagnostic
- Décès
- ...

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES ?

En mettant en place l'identitovigilance au sein de la structure



L'IDENTITOVIGILANCE, c'est quoi ?

C'est l'organisation et les moyens mis en œuvre
pour **fiabiliser l'identification** de l'utilisateur
à **toutes les étapes** de sa prise en charge

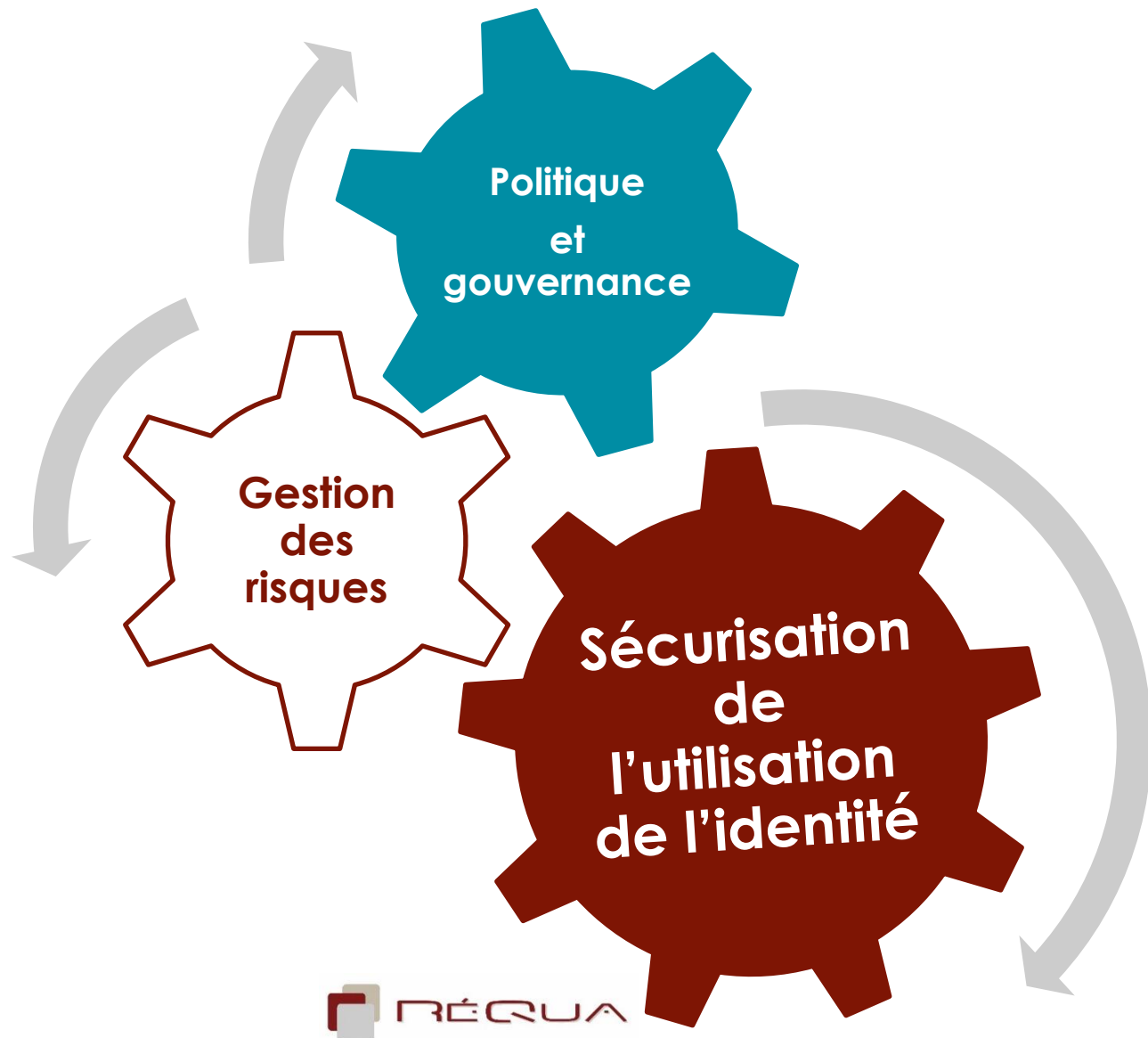
1. IDENTIFICATION PRIMAIRE

► Opérations destinées à attribuer à un usager physique, une identité qui lui est propre dans un système d'information de santé

2. IDENTIFICATION SECONDAIRE

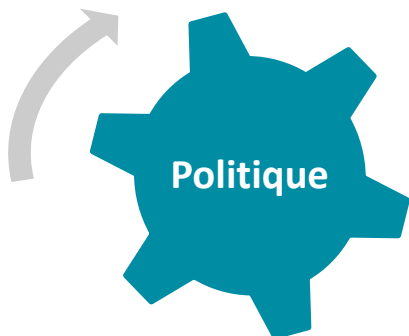
► Moyens mis en œuvre pour s'assurer que le bon soin est délivré au bon patient (soin, administration médicamenteuse, prélèvement biologique, transport, examen d'imagerie médicale...)

L'IDENTITOVIGILANCE, comment ?

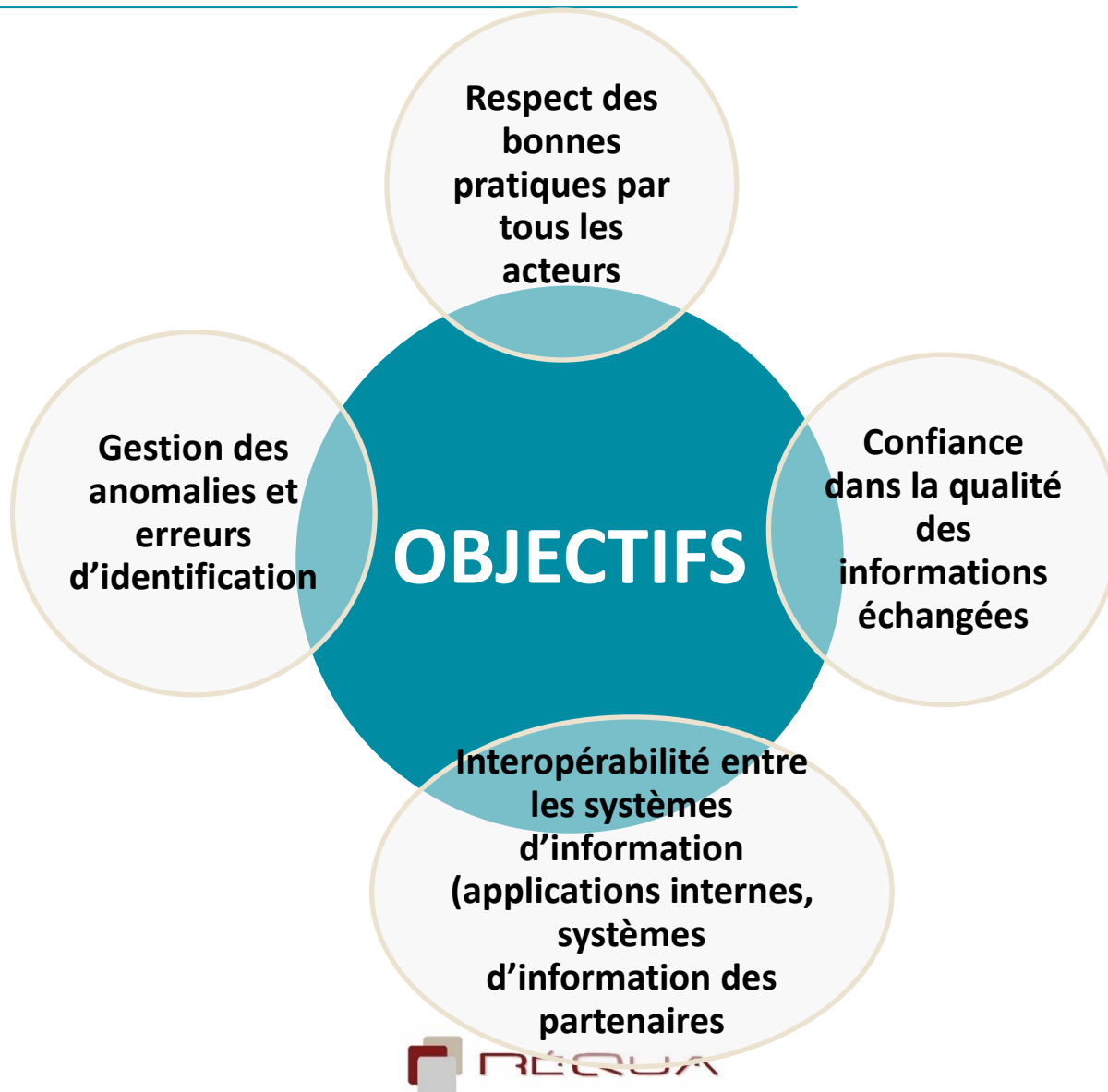




POLITIQUE d'identitovigilance



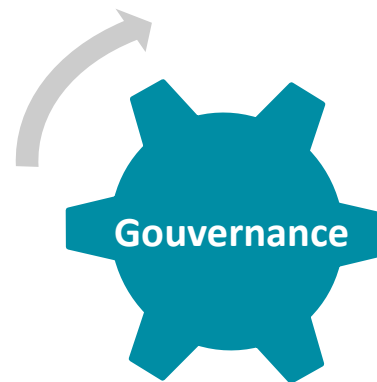
- intégrée à la **politique qualité et sécurité** de la structure
- décrite dans le **projet d'établissement**,
- Précise les **objectifs** poursuivis et l'**organisation** à mettre en œuvre
- Diffusée à l'ensemble des parties prenantes : **professionnels** internes, **intervenants** externes et les **usagers**





GOVERNANCE de l'identitovigilance

*Structuration des moyens de pilotage (gouvernance) et de mise en œuvre opérationnelle [...] à **adapter aux ressources humaines disponibles dans la structure** – ou le groupe auquel elle appartient – et à l'évaluation des risques associés à son activité et à la population accueillie.*



ressources
réduites



1 SEULE INSTANCE

dédiée à l'identitovigilance

OU

intégrée dans une démarche de coordination
de la gestion des risques



GOVERNANCE : instance de pilotage

Ses Missions



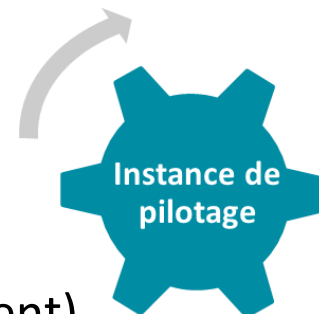
- Définir la politique d'identitovigilance et les moyens nécessaires à sa conduite
- Réaliser l'analyse des risques a priori
- Conduire le plan d'actions d'amélioration
- Effectuer un suivi des actions et de leur résultats en s'appuyant sur des indicateurs pertinents
- Communiquer sur la politique et ses résultats
- Organiser la formation des professionnels
- Sensibiliser les usagers et les partenaires externes
- Formaliser et/ou actualiser les documents relatifs à l'identitovigilance
- Mettre en œuvre des retours d'expériences
- Évaluer les pratiques
- Contrôler la qualité des identités numériques utilisées par la structure et corriger les anomalies
- Effectuer la veille réglementaire et technique...



GOVERNANCE : instance de pilotage

Sa composition

- le responsable de la structure (ou du groupe)
- le médecin et/ou l'infirmier coordonnateur (ou équivalent)
- le responsable qualité gestion des risques (ou équivalent)
- le référent en identitovigilance de la structure
- le responsable du système d'information (ou équivalent)
- des représentants des professionnels de la structure



Peuvent être associés :

- les référents en identitovigilance de structures partenaires (pharmacie, laboratoire, imagerie, établissement de santé...)
- un représentant d'utilisateurs



GOUVERNANCE : instance de pilotage



Son fonctionnement

Règlement intérieur précisant

- la composition
- les objectifs
- les modalités de fonctionnement

Réunions

- À fréquence régulière
- Définie en fonction des besoins
- Compte rendu ou relevé d'informations-décisions-actions



GOVERNANCE : référent en identitovigilance

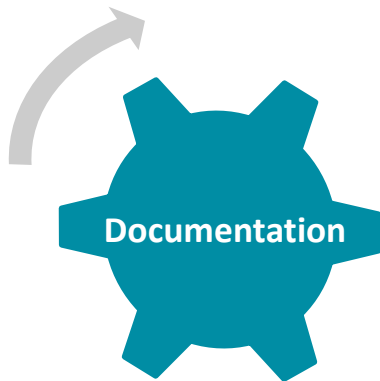
Ses missions

- Participer à l'instance de pilotage
- Promouvoir les bonnes pratiques d'identitovigilance en interne
- Former/sensibiliser les professionnels de la structure
- Représenter la structure au sein du réseau régional des référents en identitovigilance
- Alerter le responsable ou le coordonnateur de la structure sur les difficultés rencontrées et les risques relatifs à l'identitovigilance.



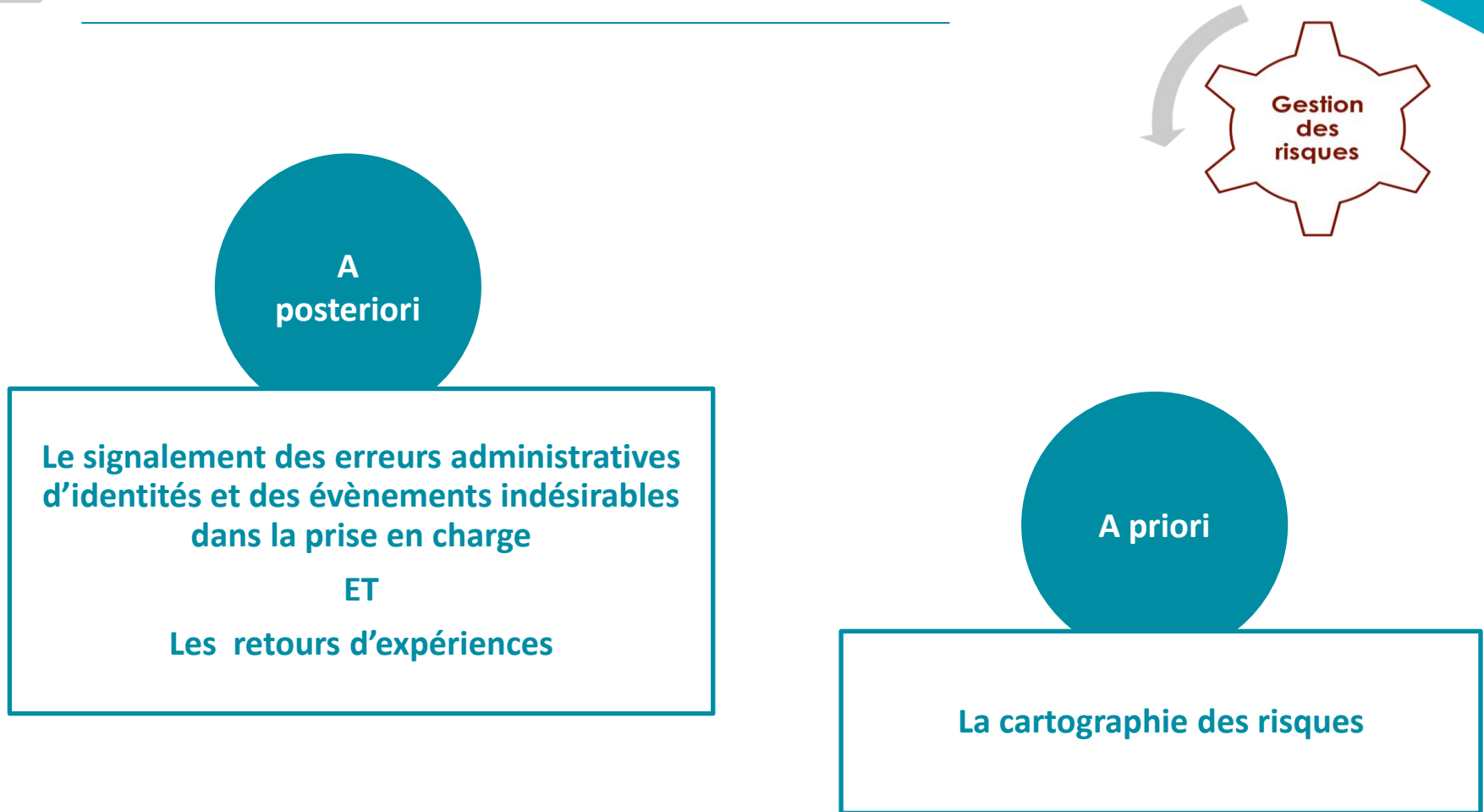


DOCUMENTATION



- Une **charte locale d'identitovigilance**
- Une **cartographie des flux** applicatifs
- Des **procédures opérationnelles**
 - Identification lors de l'accueil
 - Identification avant un acte de soin
 - Signalement des événements indésirables
 - Mode dégradé
 - Contrôle qualité des identités
 - Information des partenaires en cas d'erreur détectée
 - Modification d'une identité numérique

GESTION DES RISQUES en identitovigilance





FORMATION des professionnels





INFORMATION des personnes accompagnées

- **Communication** (affichage, livret d'accueil, explications orales...)
- **Faire comprendre l'importance** de l'identitovigilance
- Les inciter à participer
- **Les informer de l'utilisation de l'INS**
mais pas d'opposition possible – information à partager dans les instances où siègent les représentants des usagers dont le CVS



Comment **SECURISER** l'identification des personnes accompagnées ?



Utilisation de l'Identité Numérique de Santé

- Unique et perenne
- Permet de référencer de façon identique le patient quelque soit la structure (S, MS, cabinet ville)

Appelée « **identité INS** », elle comprend :

- **Le *matricule INS*** (NIR *numéro d'inscription au RNIPP* ou NIA *numéro identifiant d'attente*)
- **L'*object identifiant* (OID)** associé au matricule INS, identifiant technique transparent pour les utilisateurs
- **Les *traits INS*** issus des bases nationales de référence (traits stricts)

Exemple fictif d'une identité INS

Matricule INS	Nom	Prénom(s)	Sexe	DDN	Lieu nais.	OID
260058815400233	DARK	JEANNE MARIE CECILE	F	30/05/1960	88154	1.2.250.1.213.1.4.8

Intérêt de l'INS ?

Situation actuelle



 Nom de naissance : MAHE
Nom d'usage : MORVAN
Prénom : Jeanne
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F

Divergence entre le prénom utilisé
enregistré au sein de l'EHPAD et
Prénoms de naissance saisis au
bureau des entrées

Identité créée à l'arrivée de Mme Morvan

 Nom de naissance : MAHE
Nom d'usage : MORVAN
Prénom : Jeanne
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F

Identité existante dans le référentiel identité

 Nom de naissance : MAHE
Nom d'usage : MORVAN
Prénom : **Joséphine**, Jeanne
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F

Création d'un doublon
Dossier médical éclaté

Carte identité



Nom de naissance : MAHE
Nom d'usage : MORVAN
Prénom : Joséphine, Jeanne
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F
Lieu de naissance : 34172

Avec l'INS

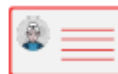
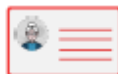
Récupération de l'INS



Base de référence :
RNIPP/SNGI



EHPAD



Centre hospitalier

INS



Nom de naissance : MAHE
Nom d'usage : MORVAN
Prénom : Joséphine Jeanne
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F
Lieu de naissance : 34172



Identité unique partagée par tous

INS



Nom de naissance : MAHE
Nom d'usage : MORVAN
Prénom : Joséphine Jeanne
Date de naissance : 13/08/1939
Sexe : F
Lieu de naissance : 34172



L'INS, pour quels usagers ?

Ont une identité INS :

- Les usagers nés en France
- Les usagers nés à l'étranger mais travaillant en France et cotisant à l'assurance maladie

Et possèdent :

- un numéro d'inscription au RNIPP (**NIR**), au plus tard 8 jours après la naissance
OU
- un numéro identifiant d'attente (**NIA**) **personnes non nées en France mais bénéficiaires de l'assurance-maladie (en attente de leur immatriculation NIR)**

Et donc le matricule INS :

- est constitué du **NIR** ou **NIA**
- transmis informatiquement avec son **OID** qui permet de distinguer **NIR** et **NIA**
- doit être précisé comme « NIR » ou « NIA » quand il est imprimé



L'INS, pour quels usages ?

Pour référencer les données de santé relatives à la prise en charge **sanitaire** et le suivi **médico-social** des usagers (y compris les données sociales si elles sont associées)

Obligatoire dans les échanges de données de santé mais utilisable uniquement si :

- L'identité de l'utilisateur est vérifiée par le biais de procédures d'identitovigilance
- +
- L'INS est récupérée ou vérifiée par le biais du téléservice INSi

Alors l'identité INS est dite « qualifiée » et peut être échangée

IDENTIFICATION à l'admission



Vérification de l'identité selon les procédures d'identito-vigilance mises en place au sein de la structure



Utilisation du téléservice INSi pour s'assurer de la conformité avec les bases nationales de référence et « récupérer » l'INS



Création / Recherche de l'identité numérique dans le système d'information



VÉRIFICATION de l'identité

RECUEIL DES TRAITS d'identification **auprès de la personne** elle-même ou de ses proches.

TRAITS = Éléments d'identification propres à l'usager, d'importance variable se distinguant en traits stricts et traits complémentaires

TRAITS STRICTS

Traits définissant l'identité officielle d'un usager

- nom de naissance
- **premier prénom de naissance** 
- date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance (**code INSEE** 

TRAITS COMPLÉMENTAIRES

Informations utiles dans la prise en charge

- **nom et prénom utilisés** dans la vie de tous les jours
- adresse
- téléphone
- personnes à prévenir
- médecin traitant
- mutuelle
- n° Sécurité Sociale



RECHERCHE D'ANTÉRIORITÉ d'enregistrement

Recherche impérative dans le **référentiel d'identité de la structure** avec :

- tout ou partie de l'identité INS
- **saisie de la date de naissance avec premiers caractères du nom ou prénom**

Limiter le nombre de caractères saisis en cas de recherche avec nom ou prénom

Pour limiter le risque de sélection d'un homonyme , afficher les résultats de la recherche avec :

- les **traits stricts à minima**,
- les dates de **dernières venues** si applicable



RÉCUPÉRATION de l'identité INS



COMMENT



Lecture automatique
de la **carte vitale**



Saisie des traits d'identité

- Nom de naissance
- 1 des prénoms de naissance
- Date de naissance et sexe

Données retournées



Nom de naissance
Liste Prénoms de naissance 
Date de naissance
Sexe
Lieu de naissance (code INSEE) 
Matricule INS



RÉCUPÉRATION de l'identité INS

- ▶ Le téléservice INSi permet de récolter l'INS contenue dans **les bases nationales de référence**.
- ▶ L'appel de l'opération se fait de manière **unitaire** et nécessite l'utilisation d'une **carte CPx nominative**.
- ▶ **Une seule réponse** est retournée. Les données retournées par le téléservice **ne sont pas modifiables**.

Evaluer la cohérence des traits avant d'accepter l'enregistrement dans le système d'information local

Traits
rapportés par l'INS



Traits d'identité
de la personne prise en charge

VALIDATION de l'identité numérique

Pièces à haut niveau de confiance



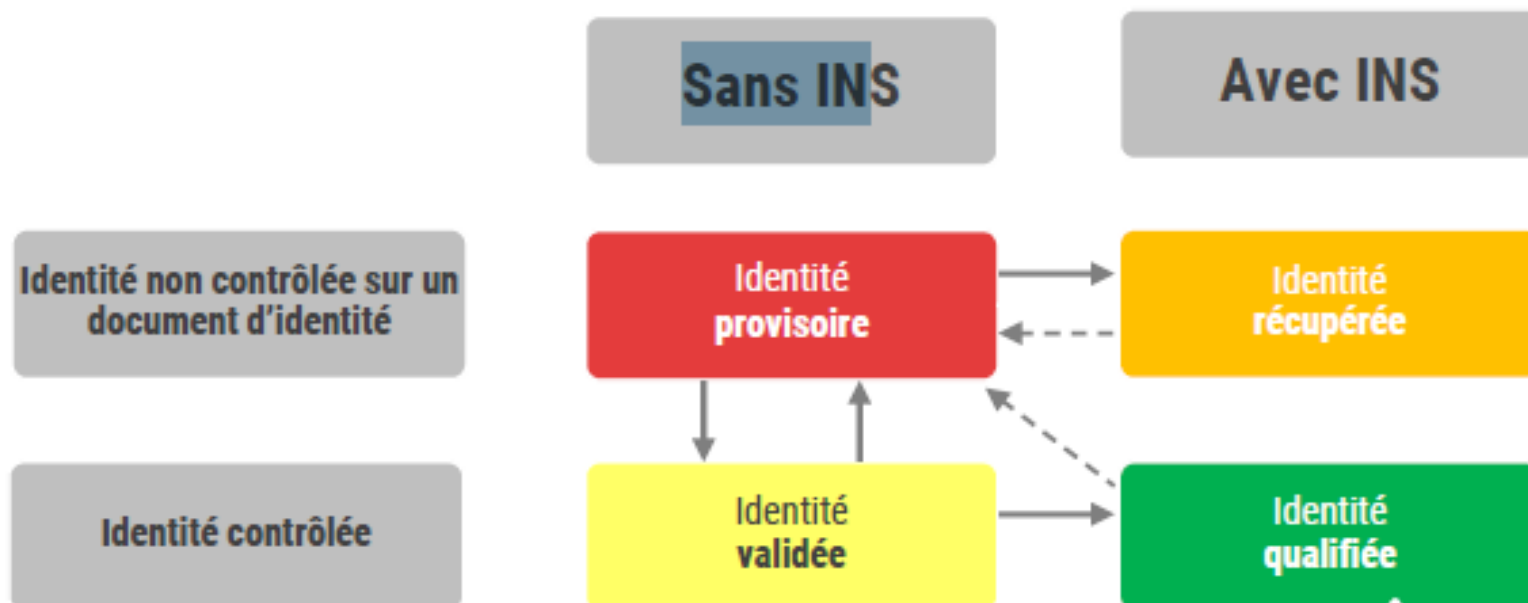
**NB : une date de validité dépassée
n'empêche pas de « valider » une identité**



**Acceptés pour les mineurs si
l'identité du parent peut être
également vérifiée**

**Tous les autres documents ont une valeur plus faible et ne
permettent pas de valider une identité numérique**

Attribution d'un STATUT DE CONFIANCE





Sécuriser l'utilisation des identités numériques

Un référentiel unique d'identité : 1 logiciel unique de gestion des identités

Prévention des collisions et des doublons

Collision = utilisation d'un même identifiant pour au moins 2 personnes physiques différentes.

Doublon = Une personne physique possède au moins 2 dossiers dans le système d'information

S'assurer de la propagation des modifications d'identité

interopérabilité entre les logiciels

Contrôle qualité de la base d'identités numériques et gestion des anomalies

Recherche de doublons et des identités incohérentes



Sécuriser l'enregistrement de l'identité numérique locale

Règles de modification d'une identité numérique (protocole spécifique)

Réalisée par des **personnes habilitées**, sur la base d'un **document officiel** d'identité avec **traçabilité** de l'opération

NB: Le rattachement à une nouvelle identité INS ne peut être réalisé que par interrogation du téléservice INSi.

Contrôle qualité de la saisie manuelle

Participation/vérification par l'utilisateur, autre professionnel



Sécuriser la gestion des identités

➤ Sécuriser l'utilisation des identités approchantes :

- Les usagers **HOMONYMES VRAIS**, qui partagent plusieurs traits stricts et notamment le nom de naissance, le premier prénom, le sexe, date de naissance
- Les autres situations d'identités entre **INDIVIDUS DONT LES TRAITS DIFFÈRENT PEU** (exemple : DUPONT et DUPOND, Jean ANDRE et André JEAN).

➤ mettre en place des garde-fous pour éviter le risque de collision accidentelle des données par erreur de choix de dossier entre 2 identités numériques approchantes dans les opérations administratives et soignantes

⇒ **PROCÉDURE**



Sécuriser les démarche d'identification SECONDAIRE

Rechercher la cohérence entre l'identité réelle de l'utilisateur et celle affichée sur les documents et outils de prise en charge (dossier physique ou informatique, prescription, étiquette, bon de transport, compte-rendu d'examen, etc.).

ORGANISATION ET MOYENS à définir selon :

- La probabilité pour le professionnel de **reconnaître l'utilisateur sans risque** d'erreur
- La possibilité de **faire participer l'utilisateur** à sa sécurité
- Les **dispositifs d'identification** pouvant être utilisés dans la structure, pour les personnes accompagnées
- L'identification des **documents et outils de prise en charge** (étiquettes, recopiage manuscrit, ...)



Sécuriser l'identification de l'utilisateur

Identification orale

Demander à l'utilisateur de **décliner son identité par des questions ouvertes**

Dispositifs d'identification physique

Bracelet

Photographie

Affichage sur les portes
etc.



- Utilisation décidée par **l'instance de pilotage**
- **Procédure** décrivant l'information de l'utilisateur, de ses proches ou de sa personne de confiance, la préparation, la pose et dépose du bracelet, modalités pratiques d'utilisation, la conduite à tenir en cas de refus ...



Sécuriser l'utilisation des documents de prise en charge

Identification des informations relatives à l'utilisateur sur tous les documents

Signaler à l'expéditeur si une anomalie est constatée

Contrôle de la cohérence à chaque étape de la prise en charge du résident

identité de l'utilisateur
**déclinée ou relevée sur le
dispositif
d'authentification
physique**



Identité de l'utilisateur
**relevée sur les
documents** (prescription,
pilulier, étiquette,
comptes rendus...)

La gestion de l'identité est

- un processus complexe
- dans des lieux différents
- par des équipes différentes
- dans des logiciels différents
- parfois difficile pour certaines personnes accompagnées



**Une organisation pour sécuriser
au mieux l'identification des
personnes accompagnées**



Comment démarrer ?

- <https://esante.gouv.fr/identite-nationale-de-sante/professionnel-du-medico-social>
- Réalisez **un état des lieux de vos pratiques en matière d'identitovigilance, d'organisation et de système d'information.**

VOUS DEVEZ DÉPLOYER L'INS DANS VOTRE ESMS, ET VOUS NE SAVEZ PAS PAR OÙ COMMENCER ?

- consultez L'INS en quelques mots pour prendre connaissance des éléments de base sur l'INS et sur l'identitovigilance ;
- appuyez-vous sur le questionnaire d'autoévaluation afin de réaliser votre état des lieux en matière d'organisation, d'identitovigilance et de système d'information, et de disposer d'un plan d'action personnalisé. Le questionnaire existe en version EHPAD et en version ESMS PH ;
- prenez connaissance du [référentiel national d'identitovigilance](#) qui fixe le niveau minimal de sécurité que toutes les parties prenantes doivent appliquer.



GUIDE « L'INS EN QUELQUES MOTS »



QUESTIONNAIRE AUTOÉVALUATION INS EHPAD



QUESTIONNAIRE AUTOÉVALUATION INS ESMS PH



Comment démarrer ?

VOUS AVEZ DÉMARRÉ, OU ALLEZ PROCHAINEMENT DÉMARRER LE DÉPLOIEMENT DE L'INS ?

- Pour avoir une vue synthétique des actions à mener, téléchargez la checklist structures
- prenez connaissance du support "Identitovigilance et médico-social" pour comprendre, concrètement, les impacts de l'INS
- consultez le guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'INS, pour prendre connaissance des actions à mettre en place et disposer du retour d'expérience des premiers établissements ayant déployé l'INS ;
- consultez [les fiches pratiques réalisées par le 3RIV](#) (réseau des référents régionaux d'identitovigilance) pour vous aider à intégrer les nouvelles exigences liées à [l'identitovigilance](#) et à l'INS dans vos pratiques quotidiennes.



INS CHECKLIST STRUCTURES V1



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INS



INS - IDENTITOVIGILANCE ET MÉDICO-SOCIAL

Structurer grâce à la « check list structure »

MODE D'EMPLOI

Ve

A qui s'adresse ce document ?

Cette check-list s'adresse à toute structure concernée par l'INS et souhaitant disposer d'un document synthétique récapitulant les actions à mener pour déployer l'INS.

Comment utiliser ce document ?

Cette check-list peut être utilisée par une structure à toutes les étapes de son projet INS afin d'avoir une vision synthétique des actions à réaliser et faciliter ainsi la mise en œuvre du projet.

Quels sont les prérequis à l'utilisation de ce fichier ?

Il est conseillé de prendre connaissance du support "L'INS en quelques mots" en amont. Pour y accéder, cliquez

[ici](#)



Aller plus loin

La structure peut consulter le guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'INS pour prendre connaissance des actions à mener plus en détail. Pour y accéder, cliquez

[ici](#)

VOUS SOUHAITEZ COMMANDER DES CARTES CPX NOMINATIVES ET / OU DES CERTIFICATS SERVEURS ?

- consultez la procédure de commande de cartes CPx nominatives ;
- consultez la procédure de commande de certificats serveurs ;
- l'auto-homologation est une procédure interne obligatoire lorsque l'identification électronique au téléservice INSi est réalisée via un certificat logiciel. Prenez connaissance de la procédure à réaliser.



ANS - FICHE COMMANDE CPX



FICHE COMMANDE CERTIFICATS LOGICIELS POUR STRUCTURES SALARIÉES



PROCÉDURE D'AUTO-HOMOLOGATION

VOUS SOUHAITEZ SAVOIR OÙ EN SONT VOS ÉDITEURS DANS LEURS TRAVAUX ?

- consultez la liste des éditeurs autorisés par le CNDA ;
- consultez les prévisions de déploiement communiqués par les éditeurs.

VOUS SOUHAITEZ CONTRÔLER QUE VOTRE LOGICIEL EST CONFORME AUX EXIGENCES NATIONALES SUR L'INS ?

- réalisez les scénarios de test métier.



INS SCÉNARIOS DE TESTS MÉTIER

VOUS SOUHAITEZ INFORMER ET SENSIBILISER VOS USAGERS À L'ARRIVÉE DE L'INS ?

- appuyez-vous sur le kit de communication proposé par l'ANS.



TÉLÉCHARGER LE KIT DE COMMUNICATION DE L'INS



Pour en savoir plus

- **Référentiel INS**

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ANS_R%C3%A9f%C3%A9rentiel_Identifiant_National_de_Sant%C3%A9_V2.0.pdf

- **Page INS du site de l'ANS**

<https://esante.gouv.fr/offres-services/referentiel-ins/etablissement-de-sante>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/qualite-des-soins-et-pratiques/securite/securite-des-soins-securite-des-patients/article/identitovigilance>

- **Page régionale**

<https://www.requa.fr/sanitaire/100/cellule-regionale-d-identitovigilance-criv-ars-requa-grades.html?action=afficherP&idA=1&idP=551>

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/identito-vigilance-en-bourgogne-franche-comte>

- **Nous contacter**

- Armelle Gonzalez
Armelle.Gonzalez@esante-bfc.fr
- Aurelie Agius
Aurelie.Agius@esante-bfc.fr
- Mélanie Midey
melanie.midey@requa.fr
- Juliette Vabre
juliette.duchene@requa.fr